

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 03 juillet 2025

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 03 juillet 2025, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 27 juin 2025.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAU, Mme Christelle PLANCHENAU, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : M. Fernand LUET.

Absent : M. Benjamin GAUTIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VILFEU.

Ordre du jour

Nbre de membres : 12
Présents : 10
Absent(es) excusé(es) : 1
Absent : 1
Pouvoir(s) : 0
Quorum atteint : 7

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Acquisition « La Chataigneraie » ;
- Questions diverses.

1- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Acquisition « La Chataigneraie »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que :

- Cette propriété est toujours en vente.
- Elle comprend un terrain d'environ 2 000 m², situé en zone A, à proximité du Petit Bois (propriété communale pour une partie et à Monsieur De LAVENERE LUSSAN pour une autre), entre des habitations et aussi partiellement sur l'ancienne décharge communale. Dans les années 80, Monsieur FAUCHEUX, artisan menuisier désormais retraité, y a construit son atelier et un logement type T2.
- Les possibilités d'utilisation et d'urbanisme sont réglementées dans le cadre du PLUI et ne permettront pas tous types d'activités.
- Le futur acquéreur sera informé de la promesse de vente établie en faveur du Conseil départemental d'environ 225 m² pour permettre la réalisation de la piste cyclable qui longera le côté et l'arrière de la propriété actuelle.

Depuis le Conseil Municipal du 19 juin 2025,

- Il a transmis au Notaire chargé de la vente les promesses de vente sus-citées, pour intégration de cet engagement dans le futur acte de vente de la propriété.
- Il a été informé par Monsieur FAUCHEUX de la potentielle offre d'un futur acquéreur, sans toutefois de précisions sur son identité et sur ses orientations pour l'utilisation de ce site, tant pour le bâti que pour le terrain, que ce soit dans le domaine professionnel ou dans celui de l'urbanisme.

Considérant qu'il serait préférable et d'intérêt communal de protéger ce lieu, situé sur l'axe principal d'accès à Montigné-le-Brillant, à proximité du bourg, d'acheter cette propriété pour :

- empêcher que le site ne se transforme en friche à long terme,
- ou que l'usage professionnel ou résidentiel ne soit source de nuisances au milieu de cet îlot déjà habité,
- préserver l'environnement et le cadre verdoyant qui entoure ce terrain.

Le prix minima sollicité étant désormais de 20 000, 00 € net vendeur, la proposition municipale pourrait être entre 20 000,00 et 21 000,00 € en fonction d'informations complémentaires connues lors de la transaction. Monsieur Gérard TRAVERS présente également une analyse financière sur l'intégration de cet investissement initialement ni prévu, ni inscrit au budget communal.

Il ajoute aussi avoir l'accord du vendeur pour privilégier la commune, dans l'intérêt montignéen dans le cas d'une proposition municipale.

Après débat, cette proposition est soumise au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour 10, contre 0, abstention 0 (absents 2) :

☞ **VALIDE** l'achat de la propriété de Monsieur Maurice FAUCHEUX, 2 route du Haut Chêne « La Chataigneraie »,

☞ **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre contact avec Monsieur FAUCHEUX et son notaire.

DCM 068/JUILLET/2025

Questions diverses

☞ **Mise en disponibilité :**

Monsieur Adrien DEMAS a demandé une mise en disponibilité à compter pour 1 an renouvelable. Un appel à candidature est ouvert afin de pourvoir à son remplacement.

☞ **Rentrée de septembre :**

Le pot de rentrée avec les élus et agents aura lieu le 29 août 2025 à 08 h 30.

☞ **Récupérateur d'eau :**

Un parent d'élève a fait don d'un récupérateur d'eau à la commune. Le Conseil Municipal le remercie.

PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 28 août 2025 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 04 juillet 2025

Le Maire,